

Conseil Municipal du mercredi 16 mars 2016

Le mercredi 16 mars 2016 à 19H30, les membres du Conseil municipal de Mesnils-sur-Iton dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle des fêtes de Damville, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pascal LEVÉE, Maire.

Etaient présents (P) et absents (A) ou ayant donné pouvoir (AP)

LEVÉE Jean-Pascal	P	FOURMOND LECOQ Véronique	P	CAPPELLE Philippe	AP	BOUILLON Stéphane	P
BONNARD Colette	P	DETHEVE Josiane	P	PILLEMY Patrick	AP	GARNIER Gaël	P
SÉVIN Ingrid	P	DUHAMEL Odile	P	WOHLSCHLEGEL Thierry	P	BREAL Maurice	AP
GIFFARD Jean-Luc	P	NEVEU Dominique	P	BREUIL Christelle	P	LECAMUS André	P
PRIMOIS Bruno	P	BARRANDON Christophe	P	DELAVAL Anne	P	MOREL Agnès	P
RIDARD Marie-Claude	P	ELY Laurent	A	PINEL Hugo	AP	VERRIER Michèle	P
DESILE Guy	P	GERMAIN Carole	A	BRIEND Pauline	P	CALVET Alain	P
LACROIX Eric	P	FOUCHER Valérie	AP	MAUPETIT Rémy	AP	ESPRIT Jacques	P
BRIEND Thierry	P	QUEINNEC Pierre-Yves	AP	DIROU Julie	P	MARTIN Nicolas	AP
BREYTON Evelyne	P	DEVITERNE Fabien	A	MONGREVILLE Hervé	A	GODEST Jean-Pierre	P
BOREL Stéphanie	P	HUET Sylvie	AP	MARE Armel	AP	ALONSO Stéphane	AP
DUCLOS Brigitte	P	ACOUNÈS Léon	P	RUEL Hervé	A	LENORMAND Marie- Thérèse	P
BRILLANCEAU Alain	P	DESNOS Catherine	P	GOUIN Stéphane	P	JARDIN Virginie	A
LEBON Xavier	P	COURTEL Corinne	P	BREVART Marie-Paule	A	DUHAMEL Jessica	P
DOISTAU Pascal	AP	GATIEN Marc	P	LAMBERT Angélique	A	BOLUFER-PUSEY Sylvie	P
DERYCKE Gérard	P	MALFILATRE Céline	P	TROULLE Marie-Christine	P	GABET Gérard	P
FOVART Renée	P	TOUSSAINT Bernard	P	BARBAY Vincent	P	DUFLOT Nicolas	P
ROUARD Marc	P	LEFEBVRE Gérard	A	KUHN Annie	P	BENETEAU Pascal	AP
HEBERT Chantal	P	HYVARD David	A	PERROT Eliane	A	CHASSY Gérard	A
LE MOUËLLIC René	P	VEYRES Michel	P	LEBOULAIR Samuel	P		
LORIDAN Véronique	P	NICOLAS Françoise	P	CHAUVIÈRE Michèle	P		

Absents ayant donné pouvoir : M. DOISTAU à Mme BONNARD, Mme FOUCHER à M. DERYCKE, Mme HUET à Mme HEBERT, M. QUEINNEC à Mme DETHEVE, M. CAPPELLE à M. TOUSSAINT, M. MAUPETIT à M. BRIAND, M. BENETEAU à M. LEBON, M. PINEL à Mme DIROU, M. BREAL à M. DESILE, M. MARTIN à M. LEBOULAIR, M. MARE à M. GARNIER, M. ALONSO à M. ESPRIT, M. PILLEMY à M. VEYRES.

Elus : 82

Présents : 57

Absents : 12

Absents ayant donné pouvoir : 13

Secrétaire de séance : Mme Julie DIROU

Monsieur THOMAS, comptable public de la trésorerie de Breteuil est présent pour présenter les comptes.

1- Approbation du procès-verbal du 24 février 2016.

La lecture du procès-verbal du dernier conseil municipal ne fait pas l'objet de remarques.

Il est adopté à l'unanimité.

Conseil Municipal du mercredi 16 mars 2016

2- Commune de Condé sur Iton : Compte de gestion 2015 /2016-053

Après avoir pris connaissance du compte de gestion de l'exercice 2015 établi par le Trésorier de l'Iton à Breteuil sur Iton et considérant la conformité de ce compte aux écritures de notre comptabilité administrative ;

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion de l'exercice 2015.

3- Commune de Condé sur Iton : présentation et vote du compte administratif 2015 / 2016-54

Sous la présidence de Monsieur Léon ACOUNÈS, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2015 communal de la commune de Condé-sur-Iton qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	457 987.52 €
Recettes	528 300.31 €
<i>Excédent de clôture :</i>	<i>70 312.79 €</i>

Investissement

Dépenses	150 394.85 €
Recettes	171.782.76 €
<i>Excédent d'investissement :</i>	<i>21 387.91 €</i>

Restes à réaliser :	2 033.00 €
Besoin de financement :	0. €

Hors de la présence de Monsieur Bernard TOUSSAINT, Maire au 31/12/2015, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2015.

4- Commune de Condé sur Iton : Présentation et vote du compte administratif 2015/ 2016-55

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur ACOUNES, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015, dressé par Monsieur Bernard TOUSSAINT, Maire au 31/12/2015, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉS	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou	RECETTES ou	DEPENSES	RECETTES ou	DEPENSES ou	RECETTES ou
	DEFICITS	EXCEDENTS	DEFICITS	EXCEDENTS	DEFICITS	EXCEDENTS
Résultats reportés	21 201.78			241 988.03	21 201.78	241.988.03
Opérations de l'exer	150 394.85	171 782.76	457 987.52	528 300.31	608 382. 37	700 083.07

Conseil Municipal du mercredi 16 mars 2016

TOTAUX	171 596.63	171 782.76	457 987.52	770 288.34	629 584.15	942 071.10
Résultats de clôture		186.13		312 300.82		312 486.95
Restes à réaliser	4 900.00	2 867.00				
TOTAUX CUMULÉS	4 900.00	3053.13		312 300.82		312 486.95
TOTAUX DÉFINITIFS	1 846.87			312 300.82		310 453.95

2° Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

Commune de Damville : Compte de gestion 2015 /2016-056

Après avoir pris connaissance du compte de gestion de l'exercice 2015 établi par le Trésorier de l'Iton à Breteuil sur Iton et considérant la conformité de ce compte aux écritures de notre comptabilité administrative ;

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion de l'exercice 2015.

5- Commune de Damville : présentation et vote du compte administratif 2015/ 2016-57

Sous la présidence de Monsieur Léon ACOUNÈS, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2015 de la commune de DAMVILLE qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses 1 355 558.11 €
 Recettes 1 600 047.93 €
 Excédent de clôture : 244 489.82 €

Investissement

Dépenses 761 735.71 €
 Recettes 911 731.81 €
 Excédent d'investissement : 149 996.10 €

Restes à réaliser : 173 614.00 €
 Besoin de financement : 23 617.90 €

Hors de la présence du Maire Monsieur Jean-Pascal LEVÉE, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2015.

Conseil Municipal du mercredi 16 mars 2016
6- Commune de Damville : Présentation et vote du compte administratif 2015/ 2016-58

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Léon ACOUNES, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015, dressé par Monsieur LEVEE, Maire au 31/12/2015, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉS	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT			
	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés	148 003.13			1 465 507.91	148 003.13	1 465 507.91
Opérations de l'exercice	761 735.71	911 731.81	1 355 558.11	1 600 047.93	2 117 293.82	2 511 779.74
TOTAUX	909 738.84	911 731.81	1 355 558.11	3 065 555.84	2 265 296.95	3 977 287.65
Résultats de clôture		1 992.97		1 709 997.73	173 614.00	
Restes à réaliser	173 614.00	00.00				1 711 990.70
TOTAUX CUMULÉS	173 614.00	1 992.97		1 709 997.73	173 614.00	1 711 990.70
TOTAUX DÉFINITIFS	171 621.03			1 709 997.73		1 538 376.70

2° Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

Conseil Municipal du mercredi 16 mars 2016**7- Commune de Gouville : Compte de gestion 2015 / 2016-59**

Après avoir pris connaissance du compte de gestion de l'exercice 2015 établi par le Trésorier de l'Iton à Breteuil sur Iton et considérant la conformité de ce compte aux écritures de notre comptabilité administrative ;

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion de l'exercice 2015.

8- Commune de Gouville : présentation et vote du compte administratif 2015/ 2016-60

Sous la présidence de Monsieur Léon ACOUNÈS, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2015 de la commune de Gouville qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses 364 451.57 €

Recettes 499 277.49 €

Excédent de clôture : 134 825.92 €

Investissement

Dépenses 260 846.46 €

Recettes 265 920.77 €

Excédent d'investissement : 5 074.31 €

Restes à réaliser : €

Besoin de financement : €

Hors de la présence Monsieur Jacques Esprit, Maire au 31 décembre 2015, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2015.

Conseil Municipal du mercredi 16 mars 2016
9- Commune de Gouville : Présentation et vote du compte administratif 2015/ 2016-61

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Léon ACOUNÈS, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015, dressé par Monsieur Jacques ESPRIT, Maire au 31/12/2015, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉS	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés	120 935.92			382 930.56	120 935.92	382 930.56
Opérations de l'exer		5 074.31		134 825.92		134 825.92
TOTAUX	120 935.92	5 074.31		517 756.48	120 935.92	522 830.79
Résultats de clôture	115 861.61			517 756.48		401 894.87
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS	115 861.61			517 756.48		
TOTAUX DÉFINITIFS	115 861.61			517 756.48		401 894.87

2° Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

Conseil Municipal du mercredi 16 mars 2016**10- Commune du Roncenay-Authenay : Compte de gestion 2015 / 2016-62**

Après avoir pris connaissance du compte de gestion de l'exercice 2015 établi par le Trésorier de l'Iton à Breteuil sur Iton et considérant la conformité de ce compte aux écritures de notre comptabilité administrative ;

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion de l'exercice 2015.

11- Commune du Roncenay-Authenay: présentation et vote du compte administratif 2015/ 2016-63

Sous la présidence de Monsieur Léon ACOUNÈS, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2015 de la commune du Roncenay-Authenay qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	194 588.57 €
Recettes	365 485.21 €
<i>Excédent de clôture :</i>	<i>171 219.41 €</i>

Investissement

Dépenses	896 116.05 €
Recettes	877 772.18 €
<i>Déficit d'investissement :</i>	<i>18 343.87 €</i>
Restes à réaliser :	€
Besoin de financement :	18 343.87 €

Hors de la présence du Maire, Madame Ingrid SEVIN, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2015.

Conseil Municipal du mercredi 16 mars 2016
12- Commune du Roncenay-Authenay : Présentation et vote du compte administratif 2015/ 2016-64

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Léon ACOUNES, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015, dressé par Madame Ingrid SEVIN, Maire au 31/12/2015, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉS	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		914.35		350 172.63		351 086.98
Opérations de l'exer	18 343.87			171 219.41	18 343.87	171 219.41
TOTAUX	18 343.87	914.35		521 392.04	18 343.87	522 306.39
Résultats de clôture	17 429.52			521 392.04		503 962.52
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS	17 429.52			521 392.04		503 962.52
TOTAUX DÉFINITIFS	17 429.52			521 392.04		503 962.52

2° Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

Conseil Municipal du mercredi 16 mars 2016**13- Commune du Sacq : Compte de gestion 2015 / 2016-065**

Après avoir pris connaissance du compte de gestion de l'exercice 2015 établi par le Trésorier de l'Iton à Breteuil sur Iton et considérant la conformité de ce compte aux écritures de notre comptabilité administrative ;

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion de l'exercice 2015.

14- Commune du Sacq : présentation et vote du compte administratif 2015/ 2016-066

Sous la présidence de Monsieur Léon ACOUNÈS, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2015 de la commune du SACQ qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses 105 379.56 €

Recettes 144 799.91 €

Excédent de clôture : 39 420.35 €

Investissement

Dépenses 17 681.72 €

Recettes 14 989.04 €

Déficit d'investissement : 2 692.68 €

Restes à réaliser : 39 000.00 €

Besoin de financement : 41 692.68 €

Hors de la présence de Monsieur Jean-Pierre GODEST, Maire au 31/12/2015, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2015.

Conseil Municipal du mercredi 16 mars 2016
15- Commune du Sacq : Présentation et vote du compte administratif 2015/ 2016-67

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Léon ACOUNES, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015, dressé par Monsieur Jean -Pierre GODEST, Maire au 31/12/2015, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉS	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		12 752.16		332 528.91		345 281.07
Opérations de l'exer	2 692.68			39 420.35		36 727.67
TOTAUX	2 692.68	12 752.16		371 949.26		382 008.74
Résultats de clôture		10 059.48		371 949.26		382 008.74
Restes à réaliser	39 000.00				39 000.00	
TOTAUX CUMULÉS	39 000.00	10 059.48		371 949.26	39 000.00	382 008.74
TOTAUX DÉFINITIFS	28 940.52			371 949.26		343 008.74

2° Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Conseil Municipal du mercredi 16 mars 2016**16- Commune de Manthelon : Compte de gestion 2015 / 2016-68**

Après avoir pris connaissance du compte de gestion de l'exercice 2015 établi par le Trésorier de l'Iton à Breteuil sur Iton et considérant la conformité de ce compte aux écritures de notre comptabilité administrative ;

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion de l'exercice 2015.

17- Commune de Manthelon : présentation et vote du compte administratif 2015/ 2016-69

Sous la présidence de Monsieur Léon ACOUNÈS, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2015 de la commune de Manthelon qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses 166 762.72 €

Recettes 186 106.72 €

Excédent de clôture : 19 344.00 €

Investissement

Dépenses 23 255.33 €

Recettes 14 415.26 €

Déficit d'investissement : 8 840.07 €

Restes à réaliser : 11 020.00 €

Besoin de financement : 19 860.07 €

Hors de la présence de Madame Colette BONNARD, Maire au 31/12/2015, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2015.

18- Commune de Manthelon : Présentation et vote du compte administratif 2015/ 2016-70

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur ACOUNES, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015, dressé par Madame Colette BONNARD, Maire au 31/12/2015, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Conseil Municipal du mercredi 16 mars 2016

LIBELLÉS	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		18 443.43		155 574.68		174 018.11
Opérations de l'exercice	8 840.07			19 344.00	8 840.07	19 344.00
TOTAUX	8 840.07	18 443.43		174 918.68	8 840.07	193 362.11
Résultats de clôture		9 603.36		174 918.68		184 522.04
Restes à réaliser	11 020.00				11 020.00	
TOTAUX CUMULÉS	11 020.00	9 603.36		174 918.68		173 502.04
TOTAUX DÉFINITIFS	1 416.64			174 918.68		173 502.04

2° Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

19- CAISSE DES ECOLES DE DAMVILLE : Compte de gestion 2015 / 2016-71

Après avoir pris connaissance du compte de gestion de l'exercice 2015 établi par le Trésorier de l'Iton à Breteuil sur Iton et considérant la conformité de ce compte aux écritures de notre comptabilité administrative ;

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion de l'exercice 2015.

Conseil Municipal du mercredi 16 mars 2016**20- CAISSE DES ECOLES DE DAMVILLE: présentation et vote du compte administratif 2015/2016-72**

Sous la présidence de Monsieur Léon ACOUNÈS, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2015 de la caisse des écoles de Damville qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	314 839.14 €
Recettes	313 295.12 €
<i>déficit de clôture :</i>	<i>1 544.02 €</i>

Investissement

Dépenses	1 886.19 €
Recettes	4 838.70 €
<i>excédent d'investissement :</i>	<i>2 952.51 €</i>
Restes à réaliser :	€
Besoin de financement :	€

Hors de la présence du Président, M. Jean-Pascal LEVEE, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2015.

Conseil Municipal du mercredi 16 mars 2016

21- CAISSE DES ECOLES DE DAMVILLE : Présentation et vote du compte administratif 2015/2016-73

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur ACOUNES, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015, dressé par le Président, M. Jean-Pascal LEVEE, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉS	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés	2 957.70			21 949.02	2 957.70	21 949.02
Opérations de l'exer	1 886.19	4 838.70	314 839.14	313 295.12	316 025.33	318 133.82
TOTAUX	4 843.89	4 838.70	314 839.14	335 244.14	319 683.03	340 082.84
Résultats de clôture	5.19			20 405.00		20 399.81
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS	5.19			20 405.00		20 399.81
TOTAUX DÉFINITIFS	5.19			20 405.00		20 399.81

2° Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

22- SIVOS DE LA VALLEE DE L'ITON : Compte de gestion 2015 / 2016-74

Après avoir pris connaissance du compte de gestion de l'exercice 2015 établi par le Trésorier de l'Iton à Breteuil sur Iton et considérant la conformité de ce compte aux écritures de notre comptabilité administrative ;

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion de l'exercice 2015.

Conseil Municipal du mercredi 16 mars 2016

23- SIVOS DE LA VALLEE DE L'ITON : présentation et vote du compte administratif 2015/2016-75

Sous la présidence de Monsieur Léon ACOUNÈS, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2015 du SIVOS de 2015 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	249 263.93 €
Recettes	275 905.09 €
<i>Excédent de clôture :</i>	<i>26 641.16 €</i>

Investissement

Dépenses	3 578.58 €
Recettes	31 560.28 €
<i>Excédent d'investissement :</i>	<i>27 981.70 €</i>
Restes à réaliser :	
Besoin de financement :	

Hors de la présence du Président, Monsieur Bruno PRIMOIS, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2015.

24- SIVOS DE LA VALLEE DE L'ITON : Présentation et vote du compte administratif 2015/2016-76

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur ACOUNES, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015, dressé par Monsieur Bruno PRIMOIS, Président au 31/12/2015, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉS	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés	26 857.28			79 534.77	26 857.28	79 534.77
Opérations de l'exer	3 578.58	31 560.28	249 263.93	275 905.09	252 842.51	307 465.37
TOTAUX	30 435.86	31 560.28	249 263.93	355 439.86	279 699.79	387 000.14
Résultats de clôture		1 124.42				
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS		1 124.42	249 263.93	355 439.86		

Conseil Municipal du mercredi 16 mars 2016

TOTAUX DÉFINITIFS		1 124.42		106 175.93		107 300.35
-------------------	--	-----------------	--	-------------------	--	-------------------

2° Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

26 - Reprise des résultats et affectation au budget principal de Mesnils sur Iton. / 2016-77

VU le code général des collectivités territoriales;

VU l'arrêté préfectoral DRCL/B1/2015/192 portant création d'une commune nouvelle « Mesnils sur Iton » ;

VU les opérations de liquidation exécutées par le comptable public ;

CONSIDERANT les votes des comptes administratifs des communes de Condé, Damville, Gouville, Le Roncenay-Authenay, Le Sacq, Manthelon, caisse des écoles de Damville, le Sivos de la Vallée de L'Iton et l'arrêté des comptes correspondants;

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

DECIDE l'affectation en recette de fonctionnement du Budget principal 2016 (article 002) de l'excédent de fonctionnement de 3 398 898,98 €.

DECIDE l'affectation en dépense d'investissement du Budget principal 2016 (article 001) du déficit d'investissement de 110 329.96 €.

DECIDE l'affectation en recette d'investissement du budget principal, de l'excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068) de 335 996.96 €

AUTORISE le comptable public à procéder à l'intégration des comptes de ce budget annexe dans le budget principal ;

AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

25- Vote des Subventions aux associations - BP 2016/ 2016-78

Après l'examen des subventions demandées par les associations, le Conseil Municipal décide d'inscrire à l'unanimité (hormis les personnes intéressées : M. ACOUNÈS, Mr WOHLSCHLEGEL, Mme DESNOS, M. DESILE) les sommes ci-après au budget primitif 2016 :

Associations	montant
ACPG CATM Anciens (Combattants d'Algérie)	315
ADS DAMVILLE ATELIER SOLIDARITE	650
AMICAL PECHEURS	60
AMIS MONUMENTS ET SITES DE L'EURE	160
APE SICRI (enfant * 20 €)	860
DICTIONNAIRE 5 CM2 * 30	150
ASB SECTION FOOTBALL	50
ASB CYCLISME	200

Conseil Municipal du mercredi 16 mars 2016

ASSOCIATION DU PATRIMOINE RURAL	50
ASMAVIRE	300
ASP 27	800
BITUME 27 (Course)	90
CAMPS DE POPOL	350
CDIFF	50
Charline - Rouen	150
CLUB PERCE NEIGE	350
COMITE DES FETES DAMVILLE	7000
COMITE DES FETES LE SACQ	500
COMITE DES FETES CONDE SUR ITON	2300
COMITE DES FETES LE RONCENAY-AUTHENAY	1000
COMITE DE JUMELAGE ALLEMAND	300
CROIX ROUGE	470
ECOLE DES JEUNES SAPEURS POMPIERS DE DAMVILLE	250
FRANCE ADOT	100
FESO (Téléthon)	450
FNACA	215
FONDATION DU PATRIMOINE	50
FORMES ET COULEURS	50
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE Damville	400
HENRI BECQUEREL	150
HOME NATHALIE Courir pour un enfant	460
LA SOURCE GUEROUULDE	50
LE PARC (MJC Breteuil)	50
LANGLOIS DAMIEN (chiens de traîneau)	200
LES FILETS D'ARGENT (Roncenay Authenay)	450
MFR VIMOUTIERS (30 € par enfant)	30
OASIS	2000
PAPILLONS BLANCS	100
RESTO DU CŒUR	130
Rocket's Bicke	300
SCLEROSE EN PLAQUES	140
SOS SOLIDARITE	400
S P A	240
SOCIETE DE CHASSE LE SACQ	100
SOCIETE DE CHASSE CONDE SUR ITON	150
SOCIETE DE CHASSE GOUVILLE	400
SOCIETE DE PECHE CONDE SUR ITON	250
SOCIETE DE PECHE GOUVILLE	400
VIE ESPOIR CHARLES NICOLE	150
total	23 820

Le versement des subventions et la notification aux associations s'effectueront après le vote du budget primitif 2016.

Conseil Municipal du mercredi 16 mars 2016**26- Montant de la participation financière à l'Ecole Immaculée - / 2016-79**

Vu le code de l'Education, notamment les articles L212-8, L.442- et L 442-9 ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu la loi n°2009-1312 du 28 octobre 2009 tendant à garantir la parité de financement entre les écoles élémentaires publiques et privés sous contrat d'association lorsqu'elles accueillent des élèves scolarisés hors de leur commune de résidence et le décret n°2010-1348 du 09 novembre 2010 pris pour son application ;

Considérant que La commune est tenue d'assumer la prise en charge des dépenses de fonctionnement des classes élémentaires privées sous contrat d'association pour les élèves domiciliés sur son territoire.

Considérant la participation forfaitaire de l'école Immaculée au titre de l'année 2015.

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide à l'unanimité :

- **DE FIXER** le montant forfaitaire à 390 € par élève pour l'année 2016 ;
- **DE VERSER** la participation pour 64 élèves de Mesnils sur Iton, soit 24 960 € pour le compte de L'OGEC de l'Ecole Immaculée de Damville ;
- **D'IMPUTER** la dépense sur le compte 6558- contributions obligatoires.

27- Montant de la participation financière CFA EVREUX - / 2016-80

Un soutien financier pour la formation des apprentis en BTP est demandé par le C.F.A. d'Evreux pour trois élèves résidant dans la commune déléguée de Damville.

Considérant la participation de 30 € par apprenti au titre de l'année 2015

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide à l'unanimité :

- **DE FIXER** le montant forfaitaire à 30 € par apprenti pour l'année 2016 ;
- **DE VERSER** la participation pour 3 apprentis de Mesnils sur Iton, soit 90 € pour le compte du C.F.A. d'Evreux.
- **D'IMPUTER** la dépense sur le compte 6558- autres contributions obligatoires.

28- Montant de la participation financière C F A I E VAUDREUIL - / 2016-81

Un soutien financier pour la formation des apprentis dans les métiers de bouche est demandé par le Centre de Formation d'Apprentis Interconsulaire de l'Eure, (CFAIE) du Vaudreuil pour quatre élèves résidant dans la commune déléguée de Damville, à raison de 60 € par apprenti.

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide à la majorité (abstention : 1) :

- **DE VERSER** la participation pour 4 apprentis à raison de 60 € par apprenti, soit 240 € pour le compte du C.F.A.I.E du Vaudreuil
- **D'IMPUTER** la dépense sur le compte 6558- autres contributions obligatoires.

Conseil Municipal du mercredi 16 mars 2016

29- Présentation des projets d'investissements 2016 / 2016-82

Un tableau des investissements est présenté au conseil municipal.

Le conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve les investissements projetés pour l'année 2016 ;
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions au titre de la DETR (dotation des équipements des territoires ruraux), amendes de police, réserves parlementaires, fonds européens (FEDER) pour les investissements inscrits au tableau joint en annexe.

30- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales/ 2016-83

Vu les délibérations de création de la commune nouvelle de Mesnils sur Iton précisant qu'une délibération ultérieure, devant intervenir avant octobre 2016, précisera les taux de fiscalités.

Considérant, par ces mêmes délibérations, que chaque commune historique devient commune déléguée,

Considérant que la commune nouvelle vote en lieu et place les taux des communes préexistantes applicables sur leur territoire.

Les rôles sont émis au nom de chacune des communes concernées par la fusion.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de voter les taux suivants :

Communes déléguées	Taux Taxe d'habitation	Taux Foncier bâti	Taux Foncier non bâti	Taux CFE
CONDE SUR ITON	9.28 %	14.82 %	23.91 %	12.13 %
DAMVILLE	13.11 %	17.46 %	32.81 %	13.45 %
LE RONCENAY-AUTHENAY	6.45 %	3,56 %	12,30 %	9,05 %
LE SACQ	7.76 %	7.57 %	19.42 %	12.65 %
GOUVILLE	11,39 %	20,10 %	36,02 %	13,67 %
MANTHELON	9.86 %	8.61 %	21.11 %	11.54 %

31- Vote du Budget Primitif 2016/ 2016-84

Monsieur le Maire donne lecture des prévisions proposées et acceptées par la commission des Finances :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 4 369 880 €
 RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 6 531 416 €
 DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 1 784 007 €
 Équilibrées par la même somme en recettes d'investissement

Après examen, le Conseil Municipal vote le budget primitif 2016 à l'unanimité.

Conseil Municipal du mercredi 16 mars 2016**32- Gouvernance de la CCPD suite à la création de communes nouvelles / 2016-85**

Présentation faite par Madame Colette BONNARD :

La commune de Condé sur Iton va être rattachée à la Communauté de Commune du Pays de Damville (CCPD). Actuellement 14 délégués de Mesnils sur Iton. Il est demandé de passer à 13 délégués.

En droit commun : 24 délégués CCPD dont 12 représentants Mesnils sur Iton.

Sinon possibilité d'élargir à 30 délégués par dérogation.

Le conseil municipal doit se prononcer sur le nombre de représentants CCPD pour 24 ou par dérogation, 30 délégués.

Madame Ingrid SEVIN, renonce à se représenter en qualité de membre délégué.

Quatre conseillers ayant demandé le vote à bulletin secret, il est procédé au vote en indiquant le nombre de délégués : 24 ou 30 sur les bulletins.

Le dépouillement du scrutin fait apparaître :

70 votants

4 blancs

14 voix pour 24 délégués

52 voix pour 30 délégués.

Le conseil municipal a décidé à la majorité des voix, d'opter pour 30 délégués à siéger à la CCPD.

33- Participations financières au groupe Scolaire Intercommunal des rives de l'Iton aux travaux d'agrandissement 2014-2016 du Groupe scolaire / 2016-86

L'agrandissement du groupe scolaire Intercommunal des rives de l'Iton nécessite des travaux d'investissement. La commune nouvelle de Sylvains les Moulin, détenant la compétence des investissements, finance le projet par un deuxième emprunt de 100 000 euros .

Les communes adhérentes au SICRI (communes déléguées de Manthelon, du Sacq et de Villalet) se sont engagées antérieurement à prendre en charge l'intégralité des intérêts d'emprunt, soit 18 439.55 € sur 15 ans. La participation annuelle de Mesnils sur Iton est fixée à 1/15 ème du montant total des intérêts d'emprunt. Le capital des emprunts reste à la charge de la commune nouvelle de Sylvains les Moulins.

Cette opération fait l'objet d'une convention rappelant le financement et les modalités de participations financières.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à signer cette convention dans les conditions énoncées précédemment.

Conseil Municipal du mercredi 16 mars 2016**34- Commune déléguée du Roncenay-Authenay : VENTE DU CORPS DE FERME/ 2016-87**

Monsieur le Maire a informé, le mercredi 27 janvier 2016, que les propriétés situées 1 chemin de la Moisière au Roncenay –Authenay 27240 MESNILS-SUR-ITON cadastrées C 401p et C 442 pour une surface totale de 10 390 m² ont fait l'objet d'un compromis de vente le 27 novembre 2015 pour un montant de 185 000 € signé par Madame le Maire du Roncenay-Authenay suite aux délibérations du 07 octobre 2015 et du 18 novembre 2015.

Vu la création de la Commune Nouvelle de MESNILS-SUR-ITON au 1^{er} janvier 2016,

Vu l'avis du Domaine du 1er mars 2016 ,
Après en avoir délibéré,

Le conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente pour la somme de 185 000 € en l'étude DISSOUBERT-JARDIN à BRETEUIL-SUR-ITON via le cabinet Immobilier DUJARDIN à Evreux, ainsi que toutes les pièces s'y afférant.

35- Commune déléguée de Condé sur Iton : Baisse de loyer de la boulangerie. / 2016-88

Des travaux d'assainissement prévus rue de Breteuil, dans la commune déléguée de Condé sur Iton, prévoient des déviations importantes qui vont entraver l'activité de la Boulangerie.

Pour aider le commerçant, il est proposé de réduire de moitié le montant de son loyer qu'il verse à la commune. Cette décision serait prise pour 3 mois à compter des commencements des travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (1 contre) , :

- Autorise la baisse du loyer à 50 %
- Autorise le Maire à signer les nouvelles conventions avec le locataire.

36- Remboursement de frais de visite médicale / 2016-89

Les agents avancent les frais de visite médicale chez un médecin agréé lors de l'embauche (à hauteur de 23 € depuis le 1^{er}/01/2016) ou reprise d'activité après une longue maladie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à rembourser les frais de visites médicales aux agents concernés.

37- Convention de mise à disposition du personnel auprès de la communauté de communes du Canton de Breteuil sur Iton (3CBI) / 2016-90

Dans le cadre du rythme scolaire, des conventions de mise à disposition du personnel sont en cours pour exercer les fonctions d'encadrement des Z'ateliers auprès de La 3CBI. Il a été demandé de les réactualiser.

Il convient de délibérer, pour autoriser le Maire à signer de nouvelles conventions pour le personnel de Mesnils sur Iton en lieu et place du personnel de Gouville et de Condé sur Iton.

Conseil Municipal du mercredi 16 mars 2016

Le conseil accepte à l'unanimité.

DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION

Décisions	dates	objet
2016-02-01	25/02/2016	Avenant du marché vidéoprotection pour un montant de 3 202.23 HT soit 3 842.67 € TTC

INFORMATIONS DIVERSES

- Lecture faite de Mr le Maire sur une étude des risques naturels réalisée par Mr PILLEMY (correspondant défense).
- Présentation commission culture : festival des petites voix symphoniques (concert prévu le 19/08/2016 à Damville). D'autres lieux peuvent être ouverts au mois d'août.